



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
de la réglementation
de la citoyenneté

Bureau de la
réglementation générale
et de la circulation
routière

Affaire suivie par :
Pôle VTC/Taxi

pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

PHOTO D'IDENTITE
Conforme aux
normes
en vigueur

À coller
dans ce cadre

DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE

TAXI VTC VMDTR

MOTIF DE LA DEMANDE* : Première demande Renouvellement duplicata

NOM* : Prénom* :
(éventuellement suivi du nom d'épouse)

Date de naissance* : à* (ville, pays) :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Numéro de téléphone portable* :

Adresse mail *(rédigée très lisiblement) :

Titulaire du permis de conduire de catégorie B :

N° Délivré le : à

Sollicite la délivrance d'une carte professionnelle de conducteur de taxi

En vertu de l'article 441-2 du code pénal, le faux commis dans un document délivré par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou une qualité ou d'accorder une autorisation est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'avis ci-dessus.

Fait à : Le :



La signature ne doit pas dépasser le cadre

12, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles sur le site : www.nord.gouv.fr
facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59

Documents à transmettre pour la délivrance de la carte professionnelle

Attention : Ce formulaire est destiné aux résidents du département du Nord ou aux lauréats Taxis dudit département. Si vous résidez dans un autre département, merci de vous rapprocher de votre Préfecture de rattachement.

Pour toute demande, merci de fournir les pièces suivantes :

- Formulaire de demande de carte professionnelle, dûment complété.
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport, ou d'un titre de séjour en cours de validité.
- Photocopie recto-verso du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L223-1 du code de la route.
- 2 photographies d'identité récentes conformes aux normes en vigueur.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, électricité, gaz, téléphone, quittance de loyer non manuscrite, contrat de location, avis d'imposition...) ou attestation d'hébergement par un tiers accompagné de la pièce d'identité du tiers.

Selon le motif, joindre en complément les pièces mentionnées

Première demande :

- Attestation de réussite à l'examen et relevé de notes
ou
- Pour les demandes de carte professionnelle VTC ou VMDTR par équivalence : justificatifs d'expérience professionnelle d'une durée minimale d'un an dans des fonctions de chauffeur professionnel de personnes au cours des dix années précédant la 1^{re} demande de carte professionnelle (fiches de paies, contrat de travail, ou pour les artisans : bilan comptable, liasse fiscale).
- Original de l'avis médical délivré par un médecin agréé par la Préfecture conformément à l'article R221-10 du code de la route, vous déclarant apte pour la profession de conducteur de Taxi et/ou de VTC et/ou VMDTR. Cet avis doit dater de moins de 2 ans à la date de dépôt de la demande.
- Uniquement pour la première demande de carte TAXI : l'attestation de réussite ou diplôme du P.S.C.1 (secourisme ou équivalent) de moins de deux ans ou tout diplôme ou attestation de réussite à une formation supérieure.

Renouvellement :

- Photocopie de l'ancienne carte professionnelle.
- Attestation de formation continue ou attestation d'inscription à une session de formation continue (rappel : une formation continue doit être effectuée tous les 5 ans par tous les chauffeurs, dans un centre de formation agréé).

Duplicata :

- Photocopie de l'ancienne carte professionnelle.
- Attestation sur l'honneur de perte de la carte professionnelle **ou** copie du procès-verbal de déclaration de vol.

Le dossier doit être transmis exclusivement par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Préfecture du Nord
Direction de la réglementation et de la citoyenneté
Bureau de la réglementation générale et de la circulation routière
Pôle VTC/TAXI
12 Rue Jean Sans Peur
C.S 20003
59039 LILLE Cedex

Toutes demande de pièces complémentaires sera adressée par mail à l'adresse indiquée.

Coordonnées de contact : pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr
Accueil téléphonique le mardi et jeudi de 14H00 à 16H00 au 03.20.30.59.40